

ENSEMBLE!

Revue annuelle de la Fraternité des policiers et policières de Montréal

Volume 12 • Édition 2014

Ça arrive à Montréal...
Histoires de police



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

ENSEMBLE!



**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

PRÉSIDENT

YVES FRANCOEUR

**VICE-PRÉSIDENT À LA
RECHERCHE ET AUX
COMMUNICATIONS**

MARIO LANOIE

**COORDONNATEUR
ET CORÉDACTEUR**

MARTIN DESROCHERS

COLLABORATRICE

DANIELLE LANTHIER

CONCEPTION GRAPHIQUE

EFFICOM INC.



EFFICOM
Éditeur

BUREAU

1591, rue Principale, bureau 201
Sainte-Julie (Québec) J3E 1W6
Tél. : 514 908-2626

Administration, directeur général
MARCEL FOREST, CPA, CA

Directeur vente publicitaire
ANDRÉ LABONTÉ

Directrice infographie
NANCY BOSSÉ

Directrice service à la clientèle
NANCY THIBEAULT

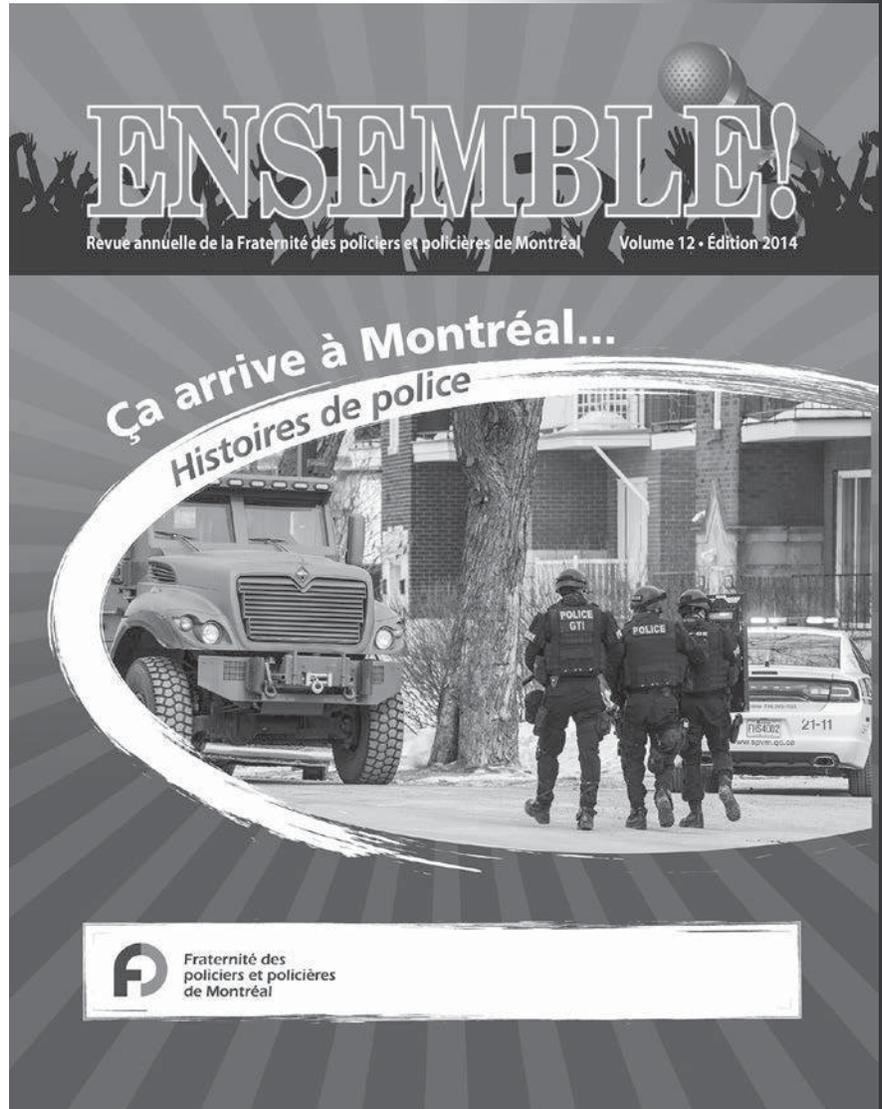


Photo de la page couverture : Mathieu Wagner

Sommaire

Qui sommes-nous?	2	Coopérative de consommation des policiers et policières de Montréal.....	31
Les policiers et policières de Montréal sont toujours là pour vous.....	4	La Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, ce n'est pas que les chansons, c'est aussi l'harmonie des choristes!	32
Le Gala du Mérite policier	5	L'APPR : une association de retraités très dynamique	34
Ça arrive à Montréal... Histoires de police	6	Caisse Desjardins des policiers et policières.....	36
L'Association québécoise de prévention du suicide honore le PAPP	21		
Saviez-vous que.....	23		



Qui sommes-nous?

La Fraternité des policiers et policières de Montréal, c'est 4 500 membres actifs et 65 ans d'histoire!

Reconnue comme l'un des chefs de file du milieu policier, la Fraternité des policiers et policières de Montréal est le plus grand syndicat de policiers municipaux du Québec. La Fraternité est membre associée de la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) et membre de l'Association canadienne des policiers (ACP).

Nous représentons quelque 4 500 policiers et policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et offrons des services à plus de 4 800 membres retraités. Nos Statuts et règlements stipulent que « la Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres ».

Le conseil de direction de la Fraternité



Yves Francoeur
Président



André Gendron
Vice-président exécutif



Pascal Poirier
*Vice-président à la Trésorerie
et au secrétariat*



Fraternité des policiers et policières de Montréal

Quant à la **structure syndicale** de la Fraternité, elle compte près de 150 personnes réparties dans les 32 postes de quartier, les 4 centres opérationnels du territoire et plusieurs autres unités couvrant un large éventail d'activités policières.

La Fraternité est constituée d'un conseil de direction composé de 6 membres, soit le président et 5 vice-présidents, **tous des policiers élus par leurs pairs au suffrage universel**. Plusieurs cadres, des avocats dédiés aux membres ainsi qu'une douzaine d'employés en forment la permanence. Une équipe dynamique qui avance toujours!

Mario Lanoie

Vice-président à la Recherche et aux communications

un engagement constant!



Mario Lanoie

*Vice-président à la Recherche
et aux communications*



Yves Gendron

*Vice-président à la Prévention et
aux relations avec les membres*



Jean-François Potvin

*Vice-président
aux Relations de travail*



YVES FRANCOEUR
Président

Les policiers et policières de Montréal sont toujours là pour vous

Cette année, nous publions un numéro basé sur des opérations policières intenses. Toutes les *histoires de police* publiées dans ce numéro sont, bien entendu, véridiques et les policiers et policières de Montréal qui en sont les protagonistes ont été reconnus par un prix issu des principales associations policières du Québec. Depuis quelques années, il s'agit du prix Guy-Marcil, décerné dans le cadre du Gala du Mérite policier, tenu aux deux ans et de façon conjointe par la Fraternité des policiers et policières de Montréal et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec. Ce prix rend un hommage particulier aux policiers et aux policières municipaux du Québec qui se sont démarqués par leur courage et leur travail remarquable. Évidemment, nous savons que nous ne sommes pas toujours au courant des actes méritoires de nos membres, mais nous en rééditons ici un excellent échantillon s'étalant sur plus d'une décennie!

Chaque jour, nos policiers sont soumis au rythme d'une métropole tumultueuse où l'on côtoie le pire comme le meilleur. Néanmoins, compte tenu de la fonction, c'est souvent le pire que les policiers et policières de Montréal sont amenés à gérer. En effet, lorsque plus personne ne sait quoi faire d'un individu déstructuré et dangereux, c'est à nous que l'on fait appel. Lorsque les mailles du système social ou de santé se sont étirées au point d'échapper des personnes en situation d'itinérance et

de maladie mentale grave et que ces personnes tombent en crise violente, c'est à nous que l'on fait appel... des milliers de fois par année. Lorsque des personnes se battent ou en battent d'autres, se tirent dessus, intimident, abusent ou agressent de toutes les manières imaginables, c'est à nous que l'on fait appel.

Énumérer l'incroyable variété des situations auxquelles nous sommes confrontés serait trop long car sur environ un million et demi d'interventions par année, il y a vraiment de tout.

Le travail de policier ou policière n'est pas pour tout le monde : les interventions ont souvent lieu dans des contextes glauques où la misère humaine, psychologique, sociale et économique est présente. Jours, soirs et nuits, nous sommes au rendez-vous pour vous et nous en sommes fiers car la sécurité des Montréalais et des Montréalaises, c'est notre passion et veiller sur vous est clairement un honneur.

Bonne lecture!

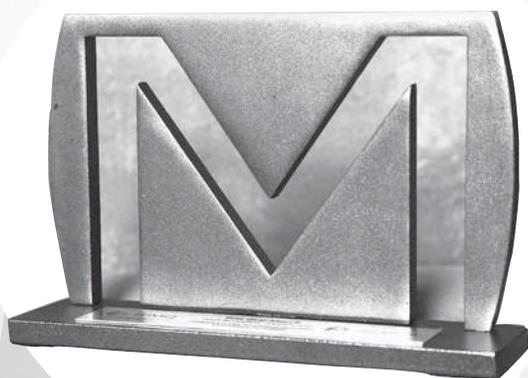


**Fraternité des
policiers et policières
de Montréal**

Le Gala du Mérite policier

Cette reconnaissance est uniquement dédiée aux policiers et aux policières des services de police municipaux à travers le Québec et leur est décernée par leurs pairs. Le Gala du Mérite policier reconnaît les vertus de ces hommes et de ces femmes qui, dans l'accomplissement de leurs responsabilités, savent faire preuve de solidarité, d'initiative, d'honnêteté, de jugement, de bravoure et de compétence.

Dans le cadre de cet événement, un prix Guy-Marcil est également remis à des policiers qui œuvrent présentement ou ont œuvré récemment dans le milieu syndical et font preuve d'un dévouement exceptionnel.





Ça arrive à Montréal... Histoires de police

1999

Un accident du travail...

Le 19 février 1999, des citoyens canadiens d'origine kurde manifestent devant le consulat israélien situé sur le boulevard René-Lévesque. Plusieurs policiers en uniforme et en civil sont dépêchés sur les lieux afin d'assurer une sécurité adéquate. À 10 h 40, la manifestation devient plus violente et les manifestants attroupés face à la porte d'entrée du consulat parviennent à la forcer en partie et tentent d'entrer. Plusieurs policiers du groupe d'intervention sont alors violemment attaqués. Les manifestants lancent des roches et des morceaux de pavé vers les policiers.

Cette journée-là, M. Hottin agit comme dépisteur. Il doit se mêler à la foule et tenter d'identifier les meneurs et, si possible, de les contrôler. Parmi les manifestants,

il y a des femmes et des enfants. Lorsque les troubles éclatent, M. Hottin constate que les landaus servent également à transporter des barres de métal, des pierres et des morceaux de pavé. L'équipe de dépisteurs dont fait partie M. Hottin aperçoit un individu qui approvisionne les manifestants. Toute l'équipe se dirige vers lui avec l'intention de le retirer de la foule, mais les manifestants s'en prennent alors à l'équipe de policiers. Heureusement, ils seront secourus par des membres de l'escouade tactique. C'est dans ces circonstances que M. Hottin sera blessé à l'œil gauche par une pierre lancée par un adolescent. À la suite de cet accident du travail, l'agent Hottin a perdu son œil gauche. Grâce à son intervention, de nombreux policiers ont pu éviter d'être blessés.



1999

Un tireur fou neutralisé

Le 3 novembre 1999 vers 22 h 15, les agents Thibault et St-Jacques ont été projetés dans une situation extrêmement dangereuse. La soirée avait commencé sans rien de particulier à signaler. Ils se dirigent alors vers la rue Woodside, un quartier résidentiel composé d'îlots regroupant environ 200 habitants chacun. Tout à coup, des coups de feu résonnent dans la nuit et les policiers aperçoivent alors à 100 mètres d'eux, dans un de ces îlots résidentiels, un homme armé d'une carabine. Après avoir demandé des renforts, ils quittent leur auto-patrouille pour se rapprocher de l'homme armé; l'agent St-Jacques part d'un côté et l'agent Thibault part de l'autre.

Les policiers observent que l'arme est une carabine de calibre 30-30 et que leur veste pare-balles n'est d'aucune utilité contre ce type d'arme. Cependant, ils n'auront pas le loisir de procéder à une longue analyse de la situation, car voilà qu'une femme vient de pénétrer à pied dans l'îlot résidentiel. Le suspect est maintenant disparu. Il semble être retourné dans l'une des résidences. L'agent St-Jacques insiste auprès de la femme pour qu'elle vienne se mettre à l'abri derrière la voiture où il se trouve lui-même. Sans trop comprendre ce qui arrive, celle-ci rejoint l'agent de police.

Le policier voit alors le suspect sortir de chez lui. Celui-ci aperçoit également l'agent St-Jacques et la citoyenne derrière la voiture. Il relève alors

sa carabine et tire dans leur direction. L'agent St-Jacques se précipite sur la citoyenne pour la protéger et les balles vont fracasser les vitres de la voiture. Pendant ce temps, de l'autre côté de l'îlot se trouve l'agent Thibault. Lorsque celui-ci constate que l'homme tire dans la direction de l'agent St-Jacques et de la citoyenne, il n'a d'autre choix que de tenter de le neutraliser rapidement. Comme il se trouve à environ 30 pieds, la mesure la plus efficace et la plus sécuritaire est de faire feu sur l'homme. Celui-ci sera atteint d'une balle, sans que pour autant sa vie soit mise en danger.

On apprendra par la suite qu'il s'agissait d'un homme au lourd passé psychiatrique et qu'au moment du drame, il traversait une importante crise paranoïde. Il croyait qu'on en voulait à sa vie. Ainsi, les premiers coups de feu entendus par les policiers avaient-ils été dirigés vers une automobile qui passait par là, laissant une balle dans l'appuie-tête du passager, et en direction d'une dame âgée qui avait eu la malencontreuse idée de regarder par la fenêtre pour voir quel était tout ce bruit.

Grâce à la bravoure, à l'initiative et au professionnalisme des agents Thibault et St-Jacques, il est certain que des vies humaines ont pu être préservées.





2000

Un bandit sans foi ni loi

Le 4 mai 2000, l'agent Frédéric Huchet, qui compte cinq ans d'expérience dans la police, est en patrouille dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve en compagnie de l'agent Benoît Lamontagne qui, à ce moment, compte huit mois d'ancienneté au SPCUM. Soudain, ils aperçoivent sur le trottoir un récidiviste bien connu en libération conditionnelle qu'ils voient s'approcher d'une automobile. En s'informant sur la plaque de cette voiture, les policiers constatent qu'il s'agit d'un véhicule qui a servi dans plusieurs vols qualifiés et ils décident alors d'appréhender l'individu.

Celui-ci se sauve en courant et les policiers partent à sa poursuite, eux aussi à pied.

Rendu devant l'école primaire Maisonneuve, alors que plusieurs enfants sont à l'extérieur, le suspect sort une arme et tire en direction des policiers. Malgré la présence de son gilet pare-balles, l'agent Huchet sera sévèrement blessé. Quant au fuyard, après avoir volé un véhicule et pris en otage son conducteur, il sera arrêté une dizaine de minutes plus tard après une poursuite dans les rues de la ville.

Être policier, c'est être appelé à intervenir auprès des citoyens les moins respectueux des règles de vie en société. L'agent Huchet l'a appris au risque de sa vie.



Avoir à faire feu... 2000-2001

Lors d'histoires bien différentes l'une de l'autre, les agents Wall et Théorêt ont eu à commettre le geste le plus dramatique qu'un officier de police puisse être appelé à faire : abattre un autre être humain.

Le 31 mai 2000, à l'occasion d'un vol raté dans une institution bancaire, la situation se transforme en prise d'otage à l'extérieur de la banque. Le voleur a réussi à s'emparer d'un otage qu'il menace de tuer. L'agent Stéphane Wall a pu s'approcher suffisamment près de l'individu pour établir un contact visuel et verbal. Il lui ordonne de jeter son arme. Plutôt que de faire ce que le policier lui demande, l'individu devient plus violent et se désorganise de plus en plus. Que faire? L'agent de police doit prendre une décision fondée sur la qualité de son évaluation de la situation. Il n'y a personne à qui en référer, là, tout de suite. Il doit prendre une décision en fonction d'un seul objectif : protéger la vie de l'otage. C'est ce que l'agent Stéphane Wall a fait. Il n'a pas d'abord enlevé une vie. Il a d'abord sauvé une vie.

L'agent Théorêt a tout fait, lui aussi, pour sauver une vie. D'abord celle de son agresseur. Ensuite, la sienne. Le 13 avril 2001, en fin d'après-midi, l'agent Théorêt est seul dans sa voiture de patrouille lorsqu'il croise l'individu recherché pour une agression qui vient tout juste d'avoir lieu dans un restaurant du quartier. L'homme a mortellement blessé un client en le frappant à la tête avec un tournevis. L'individu est manifestement très dangereux et on ne connaît rien de ses intentions. L'agent Théorêt décide donc de l'intercepter même s'il est seul.

Plutôt que de s'arrêter, comme lui ordonne le policier, l'homme attaque le policier et le frappe à l'épaule avec son tournevis. Il s'ensuit un corps à corps entre les deux hommes. L'un, enragé, armé d'un tournevis meurtrier et un autre, gonflé d'adrénaline, avec un revolver à la main. Dix minutes avant, l'agent Théorêt patrouillait lentement dans le quartier. Le voilà en train d'avoir à tuer pour sauver sa vie.





2001

Un policier atteint par balles

Le 12 juillet 2001, vers 15 h 15, l'agent André Leclerc patrouille à pied au centre-ville de Montréal. Au moment où il sort d'un commerce, il aperçoit un individu partir à la course à la suite de l'explosion d'un paquet qui dégage une poudre rouge. Réalisant qu'il s'agit probablement d'un paquet provenant d'une banque, il prend l'individu en chasse en s'identifiant comme policier et en lui ordonnant de s'arrêter.

L'individu pivote sur lui-même et fait feu en direction du policier, l'atteignant à la main. Blessé, l'agent ne peut se défendre. Et voilà que le voleur se dirige vers lui pour l'abattre. Il fait feu à nouveau à quatre reprises et touche l'agent Leclerc à chaque fois. Gravement blessé, le policier trouve refuge entre deux voitures pendant que son assaillant prend la fuite, à court de munitions. Celui-ci a été arrêté quelques instants plus tard grâce aux indications fournies par l'agent Leclerc.

Miraculeusement, le policier André Leclerc a survécu.

2001

Travail de rue extrême

Le samedi 20 octobre 2001, la policière Johanne Bérubé-Dubé et son collègue Guy Bessette circulent tranquillement sur la rue Sherbrooke lorsque soudainement, ils entendent les cris d'une jeune fille. Ils regardent et aperçoivent un homme tenant une jeune fille en otage avec un couteau de style *exacto* pointé tout près de sa gorge.

Les policiers immobilisent leur véhicule et les agents Bérubé-Dubé et Bessette descendent de l'auto-patrouille. Étant dans un angle propice afin d'effectuer une approche rapide, mais surtout sécuritaire tant pour eux que pour la victime, ils se dirigent vers la scène et ordonnent à l'homme de lâcher son couteau et de laisser partir la jeune fille. Le suspect refuse et menace toujours la jeune fille à la pointe du couteau. Devant la persistance des policiers, il s'agit et devient de plus en plus instable. Les policiers, voyant l'attitude très agressive de l'homme et le danger s'accroître pour la jeune fille, ils décident, au péril de leur vie, de passer à l'action. Ils maîtrisent le suspect, le désarment et, ainsi, sauvent la pauvre jeune fille d'un péril qui aurait pu lui être fatal.

Voilà un véritable travail policier, un travail de rue demandant des réflexes aiguisés, des nerfs d'acier et une connaissance du terrain qui font la force des policiers expérimentés.



Au-delà du devoir!

2002

Le 12 septembre 2002, l'agent Robert Paré du SPVM est en congé hebdomadaire et attend tranquillement son épouse dans le stationnement d'un centre commercial de Laval. Par le rétroviseur de sa voiture, il observe le gérant d'un des magasins du centre s'apprêtant à effectuer un dépôt bancaire dans la chute extérieure de la succursale.

C'est alors qu'il aperçoit deux individus attaquer violemment l'homme. L'agrippant par l'arrière, les agresseurs bousculent et jettent la victime par terre en lui assénant plusieurs coups de poing. Sans aucune hésitation, mais calmement, l'agent Paré sort de son véhicule et se dirige auprès de la victime afin de lui porter secours et affronter les deux suspects. Le premier tente de frapper l'agent Paré avec le pied, mais face à la détermination du policier, décide plutôt de prendre la fuite. Se retournant vers le deuxième suspect, qui est encore sur le dos de la victime, l'agent Paré couche le suspect au sol, s'identifie comme policier et le met en état d'arrestation. Surpris, l'agresseur ne résiste pas.

Seul et sans arme, l'agent Robert Paré a réussi à maîtriser physiquement l'un des deux agresseurs et mettre en fuite le deuxième et sauver la victime.

2003

Des policiers de haute voltige

Le 13 novembre 2003, l'agent Carl Vignola reçoit un appel sur les ondes concernant une jeune femme qui, totalement désespérée, grimpe tout au long d'une tourelle d'acier de plus de 60 mètres, située sur un chantier de construction, en plein cœur de Montréal. Sur les lieux, le policier tente de négocier avec la victime qui a stoppé son ascension et qui lui explique qu'elle ne désire qu'une chose, mettre fin à ses jours. Après un court laps de temps, la jeune femme poursuit sa montée. C'est à ce moment que l'agent Couture rejoint son confrère et tous les deux décident de gravir la tourelle, et ce, sans aucun dispositif de sécurité, dans le but, évidemment, de rejoindre la jeune fille avant qu'elle ne commette l'irréparable. Effrayée et voulant s'éloigner le plus possible des deux policiers, la femme se réfugie encore plus haut sur une minuscule plate-forme, rendant les efforts de sauvetage encore plus périlleux. N'écoutant que leur courage, Carl Vignola et Stéphane Couture poursuivent leur propre montée et arrivent finalement à rejoindre la jeune femme désespérée sur son perchoir urbain. Pendant près de 45 minutes, ils vont tenter de parlementer avec cette dernière, espérant ainsi la convaincre de redescendre.

Voyant que leurs efforts ne pourront être couronnés de succès et profitant d'un moment d'inattention de la jeune femme, l'agent Couture, soutenu par son collègue Vignola, agrippe la dame l'empêchant ainsi de commettre son geste suicidaire.





2004

Dans le feu de l'action

Le 3 février 2004, les sergents Marc Tanguay et Richard Massé remarquent une épaisse fumée sur la rue Wellington provenant d'un immeuble situé sur une rue adjacente. En regardant d'où provient la fumée, ils aperçoivent un homme au torse nu sur la rue face à l'édifice en proie aux flammes. Les sergents avisent aussitôt la centrale de la situation.

Plusieurs véhicules convergent alors vers le lieu du sinistre. Pendant ce temps, les sergents pressent les gens qui sont au sous-sol de sortir par les fenêtres. Arrivés sur place entre-temps, les agents Éric Lemire, Frédéric Demers et Sylvain Martineau assistent les sergents. Tout en procédant à l'évacuation de l'immeuble, les policiers remarquent alors une personne coincée à l'intérieur entre les flammes et les barreaux d'une fenêtre. À l'aide d'une barre de métal, ils tentent en vain de déchausser les barreaux. Avec une grande présence d'esprit, l'agent Martineau porte secours au malheureux prisonnier en lui donnant un mouchoir mouillé. Constatant l'inefficacité de leurs efforts, les sergents pensent au bélier se trouvant dans leur véhicule et l'utilisent pour briser les soudures des barreaux. La méthode est un succès, les soudures cèdent une à une et les agents plient les barreaux afin de dégager la sortie. L'homme est sauf.

Pendant ce temps, les agents Martin Bouchard, Catherine Simard et Geneviève Descôteaux, ainsi que Sony Anctil de la surveillance du territoire de l'arrondissement de Verdun entrent dans l'édifice pour procéder à l'évacuation des résidents encore à l'intérieur. Ne pouvant aller au sous-sol en raison d'une fumée trop dense, les agents évacuent les 1^{er}, 2^e et 3^e étages. En retournant sur leurs pas, ils sont confrontés à une situation qui a radicalement changé aux étages inférieurs. Une fumée dense et opaque a envahi les corridors, et les empêche d'apercevoir la sortie, mais surtout de bien respirer, faisant même craindre aux agents de ne pouvoir retrouver l'extérieur. Lorsque les agents Bouchard et Simard sortent finalement de cet enfer, ils réalisent que leurs collègues Descôteaux et Anctil sont demeurés à l'intérieur. Ces derniers ne parvenant toujours pas à retrouver le chemin de la sécurité, s'apprêtent à sauter d'une fenêtre du premier étage lorsqu'ils entendent les cris de leurs collègues qui les orientent vers la sortie.

Dans l'application des fonctions policières, il est souvent demandé aux agents de faire preuve d'imagination et de créativité dans l'accomplissement de leurs tâches. Le 3 février 2004, les policiers ont posé des gestes au péril de leur vie afin de sauver celles de leurs concitoyens.

LIBRE
NÉGO ✓





2004

Patience et ténacité

Le 14 mai 2004, un appel logé au 911 signale la présence d'un homme qui semble être en train de se noyer, à quelques dizaines de mètres de la rive du lac Saint-Louis, à Beaconsfield, à l'extrémité Ouest de Montréal.

L'agent Daniel Bourgeois entend l'appel sur les ondes et réalise que le drame se déroule tout près du poste 5, où il est en train de dîner. Il avise son superviseur qu'il se rend sur les lieux et lui demande de l'accompagner. À soixante-quinze mètres de la rive, un homme d'un certain âge, toujours vivant, se laisse dériver vers le large.

La voiture 5-1 arrive sur les lieux. Les agents Daniel Bourgeois et Ghislain Ménard récupèrent une bouée de sauvetage et entrent dans

l'eau glaciale. Ils atteignent le vieil homme et comprennent qu'il est délibérément entré dans l'eau avec l'intention d'en finir. L'eau est glaciale, l'homme refuse de s'accrocher à la bouée de secours et les rapides, qu'il tente d'atteindre, ne sont plus qu'à quelques mètres. Devant le danger imminent et après avoir tenté d'utiliser la corde de la bouée pour entourer le désespéré et le ramener sur la rive, les agents Bourgeois et Ménard concluent qu'ils doivent faire vite et utiliser une méthode plus radicale. L'agent Ménard réussit à se placer derrière le vieil homme et à lui faire une première clé de bras, puis une autre, et à l'aide de son collègue, entreprend de ramener l'homme jusqu'au bord du lac en tâchant de le rassurer et de le calmer. L'homme est sauvé.

**LIBRE
NÉGO** ✓





2005

Le triomphe du discernement

Le 18 août 2005, un drame familial se joue dans l'arrondissement de Pierrefonds, à Montréal. Une femme d'origine chinoise qui parle cantonais menace d'une arme blanche son jeune enfant. Elle réclame de son conjoint qu'il signe un formulaire d'autorisation qui lui permettrait de quitter le Canada avec l'enfant à destination de Hong Kong. Ce dernier refuse de signer, ayant peur de ne pas revoir l'enfant.

À l'arrivée des agents Karine Langlois et Stéphane Montpetit, la femme est assise, son petit dans les bras, la pointe d'un couteau posée sur sa gorge. Elle crie, elle est très agitée et elle menace de mettre fin à la vie de son otage. L'agent Langlois, assistée de l'agent Montpetit, entreprennent des négociations qui dureront plus d'une heure dans un contexte très difficile puisque

la suspecte ne parle pas français et très peu anglais. Constatant que l'enfant est de plus en plus fatigué, l'agent Langlois offre à la mère de lui apporter un coussin pour qu'elle puisse mieux l'installer. Elle accepte.

Avec les agents Deraïche et Dumoulin, il est convenu de profiter de cette rupture dans la tension ambiante pour tenter une diversion. En lui tendant le coussin, un des agents fait mine de trébucher, ce qui lui permet de s'approcher de la suspecte et de saisir l'enfant. En quelques secondes, l'enfant et la mère sont séparés et la femme est désarmée et maîtrisée.

Le courage, la patience et le discernement dans l'action des agents Langlois et Montpetit ont su créer la diversion qui a permis de dénouer la crise sans effusion de sang.



2005

Une petite fille sauvée des mains d'un maniaque

Le 3 septembre 2005, une enfant âgée de 7 ans joue dehors avec son grand frère de 8 ans et des amis. Vers 18 heures, elle décide de rentrer chez elle. Lorsque son frère arrive chez lui à 19 h 40, elle n'est toujours pas rentrée. Les policiers sont saisis de l'affaire et les recherches commencent par une visite des appartements du complexe immobilier. Le locataire de l'appartement 309 ne semble pas très coopératif. Un plan de mobilisation est déclenché et les policiers de l'unité d'intervention se joignent aux recherches. Deux policiers entreprennent de poser des questions au concierge de l'immeuble où vit la famille. De retour à l'appartement 309, les agents insistent et le locataire finit par avouer la présence de la disparue dans l'appartement. À 23 h 55, la jeune fille est retrouvée cachée sous plusieurs couvertures, les mains ligotées dans le dos, des papiers essuie-tout dans la bouche. Elle porte des traces de blessures au visage qui s'avéreront être des coups de marteau, mais elle est sauvée. Le professionnalisme, la perspicacité et la détermination des policiers Richard Clément, Gilles Lavoie et Grégory Rocheleveque ont sauvé une enfant de la catastrophe.

2006

Une solidarité à toute épreuve

Le 19 juillet 2006, vers 19 heures, des policiers du groupe de la section technique qui interviennent en soutien à l'escouade des stupéfiants du secteur ouest sont appelés pour procéder à l'arrestation d'un suspect pouvant être armé et dangereux. Alors qu'ils positionnent leur véhicule, le suspect se met à tirer sur eux, ce qui les amène à improviser une intervention bien différente de celle qui avait été projetée. Plusieurs coups de feu sont échangés et Daniel Moisan, le policier conduisant le véhicule, est blessé au dos par un projectile tiré par le suspect. Compte tenu du grave danger que courent ses collègues, il sort malgré tout de son véhicule et continue de les couvrir et de leur prêter main-forte jusqu'à ce que l'opération soit terminée. Il sera par la suite transporté à l'hôpital. Leur professionnalisme et leur sens de la solidarité honore les trois policiers, soit Claude Gosselin, Daniel Joly et Daniel Moisan

LIBRE
NÉGO ✓





2008

Sauvés des eaux!

Sur le fleuve Saint-Laurent, la motomarine peut devenir un sport extrême... surtout quand le courant vous attire vers les rapides de Lachine. C'est du moins ce que deux hommes dans la vingtaine ont pu constater le 24 août 2008, emportés par les eaux. Leur embarcation était chavirée, en pleine dérive, et eux, tant bien que mal accrochés à l'engin.

Heureusement, des policiers de Montréal en patrouille sur le boulevard LaSalle les aperçoivent. L'un des naufragés leur crie qu'il ne sait pas nager. Sans perdre un instant, les agents suivent l'embarcation en demandant du renfort. Partant de la 60^e Avenue, ils stoppent leur voiture vis-à-vis de la 43^e et Daniel Tétreault s'empare d'une bouée pour atteindre les victimes qui, sachant que les rapides ne sont qu'à un kilomètre, commencent à paniquer.

Tenant de manœuvrer avec les bouées, les policiers doivent se déplacer vers la 40^e Avenue, d'où le policier Tétreault saute à l'eau, pouvant compter sur ses collègues. Il réussit à atteindre les deux citoyens qui dérivent mais, malheureusement, lors de la manœuvre, la corde attachée à la bouée se dénoue et laisse l'agent Tétreault sans attache à la rive. Voyant cela, le sergent Rioux, avec l'aide des agents Masson et Chamandy, s'avance dans l'eau des rapides de Lachine et lui lance une autre bouée. Au deuxième essai, il réussit à l'atteindre et tout le monde peut être ramené vers le rivage. Finalement, tous s'en sortiront indemnes, mais les deux naufragés se seront payés une frousse dont ils se souviendront toute leur vie.

2006

Fusillade au collège Dawson

Le 13 septembre 2006 vers 12 h 45, les agents Anne-Marie Dicaire et Alain Diallo sont appelés au collège Dawson pour une affaire de drogue. Dès leur arrivée, ils constatent qu'un individu armé tire sur des étudiants. Ils le suivent aussitôt dans l'établissement, devenant une cible à leur tour. Martin Dea, un officier, arrive sur les lieux et prend les opérations en mains. Constatant qu'une offensive groupée est trop risquée, il demande à deux policiers de tenter de s'approcher du tireur. Un des policiers est coupé dans son élan par les coups de feu du forcené. L'autre agent, Denis Côté, parvient à s'approcher, comme l'a déjà fait l'agent Marco Barcarolo. Le tireur ne peut plus se déplacer librement. Profitant du moment où il décide quand même de bouger, Denis Côté parvient à le neutraliser et à mettre fin au carnage. Ce jour-là, par leur courage et leur professionnalisme, tous ces policiers ont réussi à sauver des vies.

LIBRE
NÉGO ✓



Une explosion incendiaire

2008

Au milieu de la nuit du 18 décembre 2008, deux policiers de Montréal patrouillent la rue Sainte-Catherine et s'arrêtent à un feu rouge, au coin de Papineau. Soudainement, trente mètres plus loin, une explosion détruit une partie de la devanture d'un édifice. Les vitrines éclatent et des morceaux de métal sont projetés jusqu'au milieu de la rue. Immédiatement, le feu apparaît en haut de l'édifice ainsi que dans un amas d'objets sur le plancher du premier étage.

Comme la fumée se propage rapidement vers les étages supérieurs, nos deux agents doivent réagir rondement et se répartir l'évacuation d'une dizaine de logements. La situation est si périlleuse que certaines entrées n'ouvrent plus à cause du début d'effondrement de l'édifice. Sans perdre un instant, ils défoncent des portes. La fumée devient intense et ils doivent enfiler leurs masques à gaz pour terminer l'évacuation. En fin de compte, ce sera plus d'une vingtaine de personnes qu'ils auront évacués de cet édifice en flammes.

Faire des battantes avec des survivantes

Servir la communauté peut rimer avec *innovation* et *créativité*. Voilà ce qu'ont démontré les agentes de concertation du Service de police de la Ville de Montréal Josée Mensales et Diane Veillette en collaboration avec le sergent-détective Dominic Monchamp et l'enquêteur Daniel Loiseau - de la région Ouest - lorsqu'ils ont conçu le projet *Les Survivantes*. Ensemble, ils ont prouvé que dans la lutte contre l'exploitation sexuelle, *prévention* et *réhabilitation* peuvent s'allier pour donner de grands résultats.

Les Survivantes, ce sont des victimes d'exploitation sexuelle ayant accepté de recevoir de l'aide pour s'en sortir. Une aide apportée par des policiers et policières engagés qui ont réussi à réunir d'autres sections du SPVM ainsi que plusieurs organisations communautaires sous l'égide d'un projet novateur. Ainsi, ces policiers et policières ont réussi à gagner la confiance de femmes que la vie n'a pas favorisées et à en accompagner certaines pour qu'elles deviennent des battantes capables de participer directement à la prévention et à la sensibilisation des jeunes filles.

En trois ans, *Les Survivantes* ont ainsi partagé leur histoire lors de séances d'information à plus de 2 000 policiers et policières, dont la majorité du SPVM, mais également des policiers et policières d'autres services de police. Les sessions d'information ont permis d'augmenter la vigilance et d'améliorer l'approche et l'intervention face aux victimes d'exploitation sexuelle et de traite de personnes. Il est vite apparu que *Les Survivantes* pouvaient aussi être grandement utiles à la prévention et à la sensibilisation auprès de victimes potentielles. En effet, l'échange toujours très riche en émotions entre la survivante et la personne vulnérable donne de très bons résultats et fait prendre conscience à la victime potentielle que la situation dans laquelle elle se trouve est inacceptable. Il faut également souligner la formation d'intervenants de divers organismes venant en aide aux victimes d'exploitation sexuelle. Combien de jeunes ont ainsi été sauvées des griffes de proxénètes? Nous ne le saurons probablement jamais. Mais chaque fille sauvée de l'abus sexuel représente une victoire pour ce programme d'espoir.



Policiers de Montréal... et policiers du monde

2010

Les effets du séisme de janvier 2010 en Haïti nous ont tous touchés. Les policiers de Montréal participent à des missions de maintien de la paix depuis 1995 et la première mission a justement eu lieu en Haïti. Bosnie, Kosovo, Afghanistan, Sierra Leone, Timor oriental, Côte d'Ivoire, Jordanie, Guatemala et Rwanda : tous ces territoires ont bénéficié de l'implication des policiers de Montréal. Mais jamais une catastrophe d'une telle ampleur n'avait frappé un territoire où se trouvaient nos policiers et policières. Devant l'aspect extrêmement tragique de la tournure de cette mission, il faut souligner la bravoure de ceux et celles qui étaient sur place et qui ont fait preuve d'un sang-froid exceptionnel. Certains d'entre eux se sont particulièrement illustrés par leur aplomb et leur engagement au milieu de ce désastre humanitaire.

L'agent Claude Cuillierier travaillait aux affaires internes à Port-au-Prince, dans son bureau situé au deuxième étage, lorsque la terre se met à trembler. L'étage où il se trouve s'effondre sur le premier, lequel est littéralement écrasé, emprisonnant plusieurs confrères sous les décombres. Avec des collègues, il parvient à extirper six personnes du bâtiment. Il arrive notamment à dégager quelqu'un après une heure d'efforts ultimes à l'aide d'un levier improvisé.

L'agente Julie Dupré est quant à elle sur la route et constate à quel point les dégâts sont immenses et les blessés nombreux. Portant secours à un policier haïtien victime d'une fracture du crâne et saignant abondamment, elle fait tout son possible pour s'assurer qu'il reçoive des soins. Conduisant vers le quartier général dans la noirceur, elle se heurte à plusieurs dangers, notamment à un policier local qui pointe un fusil de calibre 12 en sa direction. Elle le convainc de la laisser passer et poursuit son chemin, croisant des citoyens désespérés qui frappent sur son véhicule. Après une quinzaine de kilomètres à travers les débris et les infrastructures effondrées, la route devient impraticable et elle est forcée de continuer à pied en transportant l'homme blessé dans ses bras jusqu'au quartier général, qui s'est effondré. Après avoir sauvé la vie de son collègue haïtien, c'est pendant une quarantaine d'heures consécutives qu'elle participe sans relâche à la recherche de survivants.

De son côté, l'agent Yves Leclerc est projeté sur un mur par la secousse sismique et est sérieusement blessé aux côtes. Malgré son état, il se lance immédiatement à la recherche de ses confrères. Les cris

traversent les ruines du quartier général de l'ONU dont la structure est très fragile et il comprend qu'il est trop tard pour plusieurs personnes demeurées coincées. Avec des collègues, notamment le sergent Claude Cuillierier, il aide des survivants à sortir des décombres. De ses mains et avec des outils de fortune, il dégage un policier africain enseveli jusqu'à la taille. Ignorant les risques d'écroulement final de l'édifice, il s'acharne pendant plusieurs heures afin de sauver la vie de nombreux inconnus pris au piège.

Pour sa part, le sergent-détective Benoit Vigeant sort *in extremis* de l'hôtel Christopher où il travaille et met sa vie en jeu en secourant des personnes coincées dans l'édifice, dont les ruines menacent de s'écrouler. Les répliques sismiques font craindre l'affaissement des structures encore debout. Malgré le danger, il monte sur des débris pour rejoindre d'autres policiers blessés sur des balcons des étages supérieurs. Le sergent-détective Vigeant continue les opérations de recherche et de sauvetage de victimes durant la semaine qui suit et participe aux recherches du corps de son ami et colocataire, Mark Gallagher, de la GRC, pour respecter sa promesse de ramener la dépouille à sa famille, le tout dans des circonstances exceptionnellement difficiles.

Enfin, l'agent Jacques Feron est à son domicile lorsque la terre tremble. Il remet immédiatement son uniforme et rejoint des collègues pour commencer le recensement des Canadiens. Au cours des recherches, il descend de son véhicule et marche dans les rues rendues impraticables par les décombres. Ses collègues et lui s'assurent que des Canadiens sont en sécurité et ils reprennent leur véhicule pour se rendre à la base de l'ONU et s'organiser. Des corps jonchent le bord des routes, la circulation est chaotique et de nombreux blessés veulent accéder à l'hôpital. Dans cette cohue extrêmement tendue, il sort de son véhicule pour diriger la circulation et parvient à dégager la route. Par la suite, il assume plusieurs missions et prend des initiatives, entre autres en sécurisant un dépôt de médicaments, en aidant le personnel médical installé dans un hôpital de fortune, en venant en aide à des blessés et en veillant sur les corps de confrères décédés. Affecté à l'aéroport, il guidera ensuite sur le terrain des équipes de recherche et de sauvetage. Ayant acquis une grande connaissance de Port-au-Prince au cours de missions antérieures, l'agent Feron guidera des convois policiers et humanitaires à travers la ville sinistrée.

LIBRE
NÉGO ✓



2013

La persévérance en toutes circonstances

Le 30 juillet 2013 dernier sur l'île de Montréal, un homme menace d'une arme à feu des employés d'Hydro-Québec qui viennent poser un compteur chez lui. Le suspect a environ 175 armes enregistrées à son nom, une information provenant du registre des armes à feu et que l'on peut certainement qualifier de *fort pertinente*. De plus, l'homme aurait récemment été violent envers des passants et des voisins. Le GTI du Service de police de la Ville de Montréal – le groupe tactique d'intervention – est déployé. Vingt-et-un de ses agents participeront à l'opération. Ce jour-là, Christian Gilbert agit en fonction supérieure à titre de sergent et dirige l'opération sur le terrain. Ce faisant, il met la main sur un plan indiquant que les armes sont entreposées dans le garage et obtient le code d'ouverture de la porte, qu'il réussit à ouvrir. Malheureusement toutefois, le suspect réussit à en commander la fermeture.

Mais notre lauréat tient absolument au contrôle visuel du garage, lequel contient vraisemblablement tout un arsenal. Une seconde approche est donc tentée. En compagnie du sergent Bertrand, il se place devant la porte, barricadé derrière un

bouclier balistique, et tente de la forcer à l'aide d'un outil hydraulique. Ils réussissent enfin à entrouvrir la porte mais le forcené fait feu et le pied du policier Gilbert est subitement déplacé vers la droite! Après un repli en direction du véhicule servant de barricade, une douleur vive le pousse à enlever sa botte. Des engourdissements gagnent ses orteils et il réalise que son bas est troué à l'endroit de la douleur. En enlevant son bas, à sa grande stupéfaction, tombe sur le sol un plomb s'apparentant à un projectile de calibre 38. Néanmoins, pas de sang ni de fracture apparente. Notre homme remet sa botte et continue à diriger une opération qui, au final, aura duré plus de vingt heures et lors de laquelle le suspect aura tiré six coups de feu en direction des membres du GTI. Toujours armé de son revolver, le suspect sera finalement contrôlé et 153 armes seront retrouvées dans la maison. Tout au long de l'opération, malgré la douleur, la longueur et l'intensité de la situation, Christian Gilbert n'a jamais manqué à sa tâche et jamais sa volonté de mener l'opération à terme n'a fléchi.

LIBRE
NÉGO ✓

VOUS ÊTES CONTRE LES QUOTAS DE TICKETS?

NOUS AUSSI.

FAITES CONNAÎTRE VOTRE
OPPOSITION AUX QUOTAS À

DENIS CODERRE
MAIRE DE MONTRÉAL

514 872-3101
maire@ville.montreal.qc.ca
Twitter : @DenisCoderre

LES CONTRAVENTIONS,
C'EST POUR LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE ...
PAS POUR REMPLIR
LES COFFRES!



Arkansas
Californie
Caroline du Nord
Connecticut
Floride
Illinois
Indiana
Iowa

Louisiane
Maryland
Michigan
Minnesota
Missouri
Montana
Nebraska
New Jersey

New York
Oklahoma
Rhode Island
Tennessee
Texas
Wisconsin

Presque la moitié des États américains
ont adopté une loi interdisant les quotas
de contraventions ou l'évaluation des
policiers sur la seule base du nombre de
contraventions émises



LE QUÉBEC
A AUSSI
BESOIN D'UNE
LÉGISLATION
POUR FREINER
LES ABUS
DES VILLES.

C'EST UNE QUESTION
DE PRINCIPE.

 Fraternité des
policiers et policières
de Montréal

L'Association québécoise de prévention du suicide honore le PAPP

Encore une fois, notre programme de prévention du suicide est reconnu par une organisation spécialisée. L'an dernier, c'était la CSST qui saluait les efforts du programme de prévention du suicide. Cette fois, c'est l'Association québécoise de prévention du suicide (AQPS) qui a décerné le Prix Organisation de l'année au programme d'aide des policiers et policières pour son engagement exemplaire et les actions entreprises pour la cause.

Plus de suicides que de décès de policiers en devoir

Le suicide est une problématique importante dans notre milieu de travail où les armes à feu sont en permanence à la disposition des policiers et policières. À tel point que l'on déplore de façon constante plus de décès par suicide que de morts de policiers en devoir.

Baisse de 78 % des suicides en 30 ans

Le nouveau programme a été mis en place dans la continuité du programme précédent « Ensemble pour la vie ». Car au SPVM, la prévention du suicide n'est pas une préoccupation récente. En 1997, suite à la mise en place paritaire du Programme d'aide, les psychologues ont initié des activités de prévention en implantant « Ensemble pour la vie » alors que le SPVM avait déploré 18 suicides de policiers au cours des années 1980.

Miser sur le soutien en équipe

Le SPVM et la Fraternité n'ont pas relâché leurs efforts et ont lancé le 10 septembre 2012 « Tu nous tiens à cœur », une nouvelle phase du programme de prévention misant sur le soutien social, la coopération et le climat d'équipe. Pendant la Semaine nationale de prévention du suicide, les « inconditionnels de la pré-

vention du suicide » sont gratifiés par un système de reconnaissance mutuelle permettant de mettre l'accent sur le soutien entre collègues.

L'expérience soutenue de la Fraternité et du SPVM prouve que lorsque la volonté de réduire le suicide est présente et partagée, les succès sont au rendez-vous, même au sein d'un milieu particulièrement à risque. Nous avons tous une responsabilité envers nos pairs. L'onde de choc qu'un suicide crée au sein d'une équipe et de son unité, de même qu'après de la famille, est d'une intensité incroyable. Nous devons être à l'écoute et dès qu'un doute s'installe, nous avons le devoir de référer notre confrère ou notre consœur auprès des différents services offerts (280-bleu, PAPP).

Notre programme de prévention du suicide a déjà été repris par d'autres services de police au Canada et en Europe. L'intérêt pour nos façons de faire ne se dément pas. En 2014, nous avons été visités par une psychologue du syndicat de la police de Genève pour lui présenter ce que nous faisons pour préserver la vie de nos policiers et policières. Nous ne pouvons qu'être fiers de cette réussite.

Yves Gendron

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres



PROGRAMME
DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL



Fraternité des
policiers et policières
de Montréal





Jean-Marc De Nobile, responsable des communications
Musée de la police de Montréal

Avec la précieuse collaboration de :
Gilles Landriault, directeur responsable de la technologie et imagerie;
Louise Côté, conservatrice;
et Alma Marchand, bénévole recherchiste.



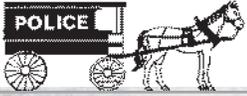
Saviez-vous que...

- En 1897, le chef Carpentier dote le bureau des détectives de six bicyclettes pour la patrouille, et ce n'est qu'en 1901 que ces bicyclettes seront utilisées pour faire la patrouille des maisons vacantes lors de la saison estivale.
- Entre 1909 et 1918, la Cité de Montréal procède à de nombreuses annexions de villes, villages et paroisses situés sur l'île de Montréal. En 1910, la Cité procède à l'annexion de 10 villes, augmentant ainsi la population de 25 000 habitants. Dix nouveaux postes de police sont ainsi rajoutés. Toutefois, au début, les effectifs des postes n'augmentent pas pour autant. Prenant l'exemple de 1910, ces annexions ont permis aux agents des ex-municipalités d'obtenir un travail régulier et parfois une hausse de salaire. À l'inverse, les officiers des ex-services perdaient certains avantages dont le grade et, quelquefois, le salaire y étant associé.
- De 1910 à 1914, à la suite des recommandations du juge Cannon (Commission royale d'enquête sur l'administration municipale de Montréal) qui dénonçait et déplorait le manque de personnel policier, le nouveau bureau des Commissaires (Comité exécutif de Montréal) constatant que le personnel policier ne pouvait à la fois protéger les nouveaux quartiers annexés, assurer les nouvelles fonctions créées par la circulation et donner une couverture suffisante à certains événements tels que les grèves ou les fêtes. Par conséquent, on augmenta les effectifs à près du double, passant de 644 policiers le 31 décembre 1909 à 1211 policiers à la fin 1914. Le budget de la police est augmenté d'autant, permettant de meilleurs traitements et attirant ainsi de nouveaux postulants à la fonction de policier.
- C'est à la mi-septembre 1918 que les policiers de Montréal formèrent leur premier syndicat désigné sous le nom de « Union ouvrière fédérale des policiers, local 62 » (UOFP).

Dès lors, les négociations débutaient entre le président de l'UOFP, représentée par M. Décary et le chef de police, M. Tremblay.

Faisant front commun avec les autres unions ouvrières des employés de la Cité, on demande alors le renvoi immédiat des trois cadres supérieurs, soit du chef du bureau des détectives, du sous-chef des incendies et du directeur du SSP, ainsi que de meilleures conditions de travail. La tension continue à monter au point où, le 9 décembre, le front commun sert un ultimatum à la Commission administrative (ancêtre du Comité exécutif de la ville) et lui donne 48 heures pour donner suite, à défaut de quoi une grève générale serait déclenchée.





Saviez-vous que...

Le 12 décembre, tous les employés syndiqués des unions se mettent en grève incluant les policiers et pompiers. Des scènes de désordre se produisent dans les différentes parties de la ville. Les autorités municipales font alors appel à l'armée. Pour sa part, la Commission fait aussi appel aux services des agences privées de sécurité. Le 13 décembre, après une durée de 33 heures, la grève prend fin. Le règlement de la grève aurait été simplifié par M. Bruchesi, qui a obtenu l'engagement de la Cité de donner suite aux demandes de congédiement des cadres.

- ❖ *Deux d'entre-eux ont démissionné avant.*
- ❖ Il est à noter que le Comité des citoyens aurait aussi joué un rôle de premier plan en offrant d'agir comme médiateur entre les employés et la Cité.

** Références :*

- Sylvain Bissonnette : notes de recherches universitaires
- Jean Turmel : 1796-1909

C'est le 6 décembre 1967 que le Service de police de Montréal émettait la Directive spéciale 67-S-54 concernant l'installation de voyants bleus (avertisseurs) à l'extérieur de certaines succursales de banque, au-dessus de l'entrée principale et à 10 pieds de hauteur.

Dès que le système d'alarme était déclenché, le voyant bleu émettait un signal avertisseur scintillant et visible à distance, informant ainsi les policiers qu'il se passait quelque chose d'anormal à l'intérieur de la banque.





Saviez-vous que...

■ C'est le 2 février 1968 que le SPM émettait la Directive spéciale 68-S-6 relative à la contravention au stationnement Billet unique « A ».

Jusque-là, il existait trois différentes contraventions de stationnement, soit :

- A) Le billet « A », ancien format utilisé dans le cas de stationnement de temps permis, incluant les parcomètres.
- B) Le billet « E », utilisé jusque-là dans les cas de stationnement défendu (enseignes à cet effet).
- C) Le billet « C », utilisé jusque-là comme avertissement dans le cas de véhicule en stationnement dans un endroit défendu.

Le nouveau billet fut conçu de façon à ce que la valeur de l'avertissement ou le montant de l'amende qu'il entraînait soit pointé d'un « crochet » par le policier rédigeant la contravention.

Il y avait quatre cases et on ne devait en pointer (cocher) qu'une, soit :

- a) Avertissement.
- b) 2 \$ lorsqu'il s'agissait d'un stationnement en excès d'une limite de temps fixée.
- c) 5 \$ lorsqu'il s'agissait d'un stationnement à un endroit défendu.
- d) 10 \$ lorsqu'il s'agissait d'un stationnement ou d'un arrêt où les arrêts sont interdits.
 - ❖ On devait aussi cocher la même case à la partie inférieure de la copie-carton, afin d'éviter toute tentative de falsification de la part du contrevenant.

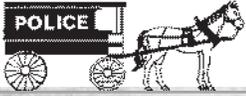
■ Et c'est le 16 mai 1968 que le SPM émettait la Directive spéciale 68-S-17 annonçant l'ouverture du Centre de coordination (ancêtre du CCTI) à compter du 17 mai, coïncidant ainsi avec l'ouverture du parc « Terre des Hommes (TdH) » (ancien site de l'Exposition universelle de Montréal, sise sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame). Le Centre devait alors être en mode opérationnel 24 heures par jour 7 jours par semaine et sous la responsabilité et le contrôle du coordonnateur de la Circulation afin d'assurer la liaison entre les différents services ou bureaux concernés par l'événement « TdH » et/ou toute autre circonstance urgente. Et ce, jusqu'à sa fermeture à la fin de la saison.

VILLE DE MONTRÉAL CITY OF		STATIONNEMENT PARKING	
SERVICE DE LA POLICE DEPARTMENT			
A-10000513			
PLAQUE-LICENCE NO	AN-YEAR	PROVINCE	
MARQUE-MAKE	MODÈLE-MODEL	COULEUR-COLOR	
AVERTISSEMENT <input type="checkbox"/> (1) WARNING	\$ 2.00 <input type="checkbox"/> (2) TEMPS LIMITÉ LIMITED TIME	\$ 5.00 <input type="checkbox"/> (3) STAT. INTERDIT NO PARKING	\$ 10.00 <input type="checkbox"/> (4) ARRÊT INTERDIT NO STOPPING
DESCRIPTION DE L'INFRACTION - DESCRIPTION OF VIOLATION			
			CODE
ENSEIGNE - SIGN		NO PARCOMÈTRE - METER	
FACE (1) <input type="checkbox"/>	PRÈS (2) <input type="checkbox"/>	OPPOSÉ (3) <input type="checkbox"/>	INTERS. ARRIÈRE (4) <input type="checkbox"/>
CÔTÉ - SIDE E <input type="checkbox"/> W <input type="checkbox"/>		N <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/>	
ENDROIT LOCATION NO: RUE. STREET.			
JOUR-DAY	MOIS-MONTH	AN-YEAR	VOIR AU VERSO SEE OVERLEAF
PAR PER		POSTE-STATION	
NO MATRICULE-BADGE NO			

VILLE DE MONTRÉAL CITY OF		BILLET DE STATIONNEMENT PARKING TICKET	
A-10000513			
AVERTISSEMENT <input type="checkbox"/> (1) WARNING	\$ 2.00 <input type="checkbox"/> (2) TEMPS LIMITÉ LIMITED TIME	\$ 5.00 <input type="checkbox"/> (3) STAT. INTERDIT NO PARKING	\$ 10.00 <input type="checkbox"/> (4) ARRÊT INTERDIT NO STOPPING
(8-3-311)			



■ Et c'est le 5 juillet 1968 que le SPM émettait la Directive spéciale 68-S-23 concernant l'article 4.02 de la convention collection des policiers de Montréal concernant les heures à travailler des policiers motards qui accomplissaient leur journée de travail sur une moto mais à titre de factionnaire. Il était alors convenu que le policier motard n'accomplirait que les mêmes 6 heures de travail continues, tel que convenu lors de la ratification de la convention collective.



Saviez-vous que...

■ In memoriam

- ❖ En novembre 2013, le sergent David Brown de la Police provinciale de l'Ontario, qui s'occupait alors du monument érigé à Ottawa à la mémoire des policiers et policières décédés dans l'exercice de leurs fonctions, transmettait une demande de recherche au SPVM, par le biais de la Sûreté du Québec, relativement à un article de journal du 17 mai 1931, faisant état du décès tragique d'un policier de Baie-D'Urfé, lors d'une intervention en moto. Celle-ci ayant été transmise au Musée de la police, nous avons confié la recherche à l'un de nos bénévoles, M. Paul Dufort, également conseiller municipal de Kirkland (Ouest de l'île de Montréal). Connaissant la mairesse de Baie-D'Urfé, il demanda sa collaboration afin qu'il y ait des recherches faites dans les archives de cette ville. Il fut confirmé que M. John B. Lunt, chef de police de cette ville, fut mortellement blessé alors qu'il venait d'intercepter un véhicule pour une infraction à bord de sa moto de police (il fut violemment heurté par un véhicule se dirigeant en sens inverse). L'événement s'est produit le 16 mai 1931. Fort de ces renseignements, le nom de M. John B. Lunt sera ajouté, à Ottawa en 2014, au monument des policiers et policières décédés dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à celui situé à Nicolet, situé sur le terrain de l'IPQ ce printemps. M^{me} Maria Tutino, mairesse de Baie-D'Urfé, sera présente afin de représenter les citoyens de sa ville en souvenir de M. Lunt.
- ❖ Le 21 janvier dernier (2014) décédait, à l'âge de 92 ans, la policière à la retraite Marguerite Cloutier-Blouin. Avec elle s'éteignait l'aventure des premières policières embauchées par le Service de police de Montréal en 1947 et 1948 (une vingtaine en tout). M^{me} Cloutier-Blouin faisait partie du premier contingent de 1947 et avait pris sa retraite en 1979.



Simone Gagnon



Jacqueline Pigeon



Régina Cloutier



Evangéline Malouin



Amélie Bisson



Jacqueline Fleurant



Marguerite Cloutier



Juliette Ruest, sergent



Claire Chabot, sergent



Jeanne Leblanc



Mary Elm



Thérèse Montgrain



Alice Picard



Pauline Ménard



Geneviève Proulx



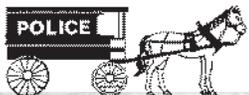
Lucile Hébert



Ida Haché



Lucette Signori



Saviez-vous que...

Ces policières furent embauchées spécifiquement pour travailler à contrer la criminalité juvénile, à savoir : les fugues, les gangs de rue, la prostitution juvénile, les stupéfiants et les vols. En cette période d'après-guerre, on jugeait que les femmes auraient une approche plus facile auprès des jeunes que les policiers traditionnels. Ces femmes ont bénéficié de la même formation que les policiers traditionnels de l'époque, incluant le tir et le combat corps à corps. Toutefois, à leur sortie de l'École d'entraînement (comme on l'appelait dans le temps), on décidait de les désarmer et on leur interdisait de conduire une auto de police lettrée.

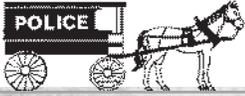
Pour sa part, la Fraternité des policiers de Montréal venait tout juste de naître et il fut convenu avec le Service que les policières n'auraient pas droit au même salaire que les policiers. On allait même jusqu'à inscrire dans les procédures et politiques du temps que les femmes officiers (il y en a eu deux) ne pouvaient donner des ordres aux policiers!

Ces femmes étaient de vraies pionnières. Elles avaient à travailler auprès des juvéniles, leurs parents ou tuteurs, les autorités scolaires, les services de cour ainsi que certaines sections spécialisées au SPM (Moralité, Vols qualifiés...). Elles avaient de la rigueur et une force de caractère à toute épreuve afin de se faire accepter, non seulement de leurs collègues, mais aussi des autres services complémentaires ainsi que de la population en général.

Elles ont été de toute première ligne dans la création de nombreuses politiques et procédures au sein de notre Service, qui ont ainsi inspiré d'autres Services policiers et/ou parapoliciers. On n'a qu'à penser à la politique de retrait préventif pour la policière débutant une grossesse. D'ailleurs, Marguerite Cloutier-Blouin fut la première policière à donner naissance, au début des années 50. Son époux, René Blouin, fut aussi un policier à l'emploi du SPM.

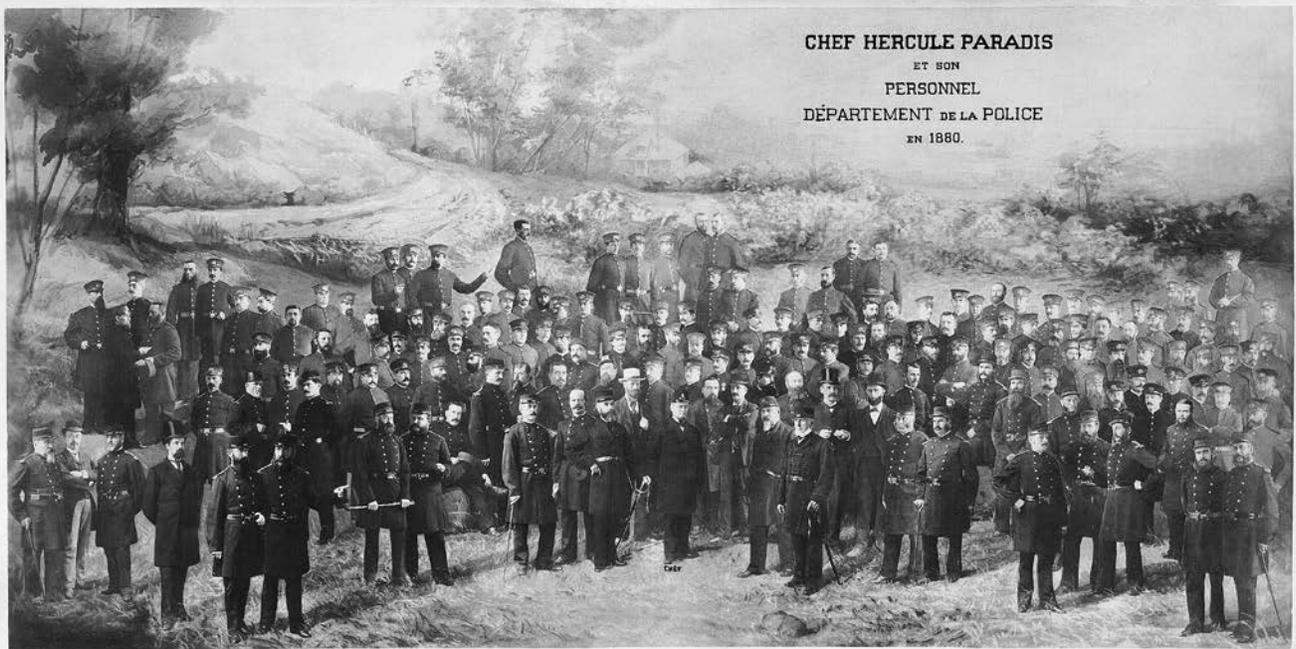
Merci à vous, Marguerite, ainsi qu'aux autres policières de 1947-1948. Vous serez toujours l'une des nôtres.





Saviez-vous que...

Tel que promis lors d'une parution antérieure, voici quelques détails sur les conflits entre la « Gendarmerie » et les « Enquêtes » au sein du Service de police de Montréal à ses débuts.

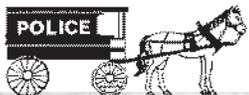


- ❖ De 1843 à 1909, le département de la police de Montréal était séparé en deux divisions : le « Service secret » aussi appelé la Sûreté ou le bureau des détectives, ainsi que « les uniformes », correspondant à la Gendarmerie actuelle.

C'est en 1910 que prend fin le conflit opposant l'autorité du surintendant de la gendarmerie et celui de la Sûreté. Ce conflit de structure est signalé dans le rapport du juge Cannon, responsable de la « Commission royale d'enquête sur l'administration de la Ville de Montréal en 1909 ». Il recommande de le résoudre.

- Le surintendant et chef Olivier Campeau saute sur l'occasion et fait appel à plusieurs chefs de police de grandes villes telles New York, Chicago et Boston pour n'en nommer que quelques-unes, pour savoir si leurs départements de police et celui des détectives sont conduits par un même chef, ou par deux chefs.
- La majorité répond, comme il le voyait bien, que le chef des enquêtes relève d'une même direction, celle du surintendant.
- Il profite ensuite des changements à la direction du bureau des détectives pour modifier l'appellation du responsable, qui sera dorénavant désigné en tant « qu'assistant-surintendant », le même grade que son adjoint immédiat de la gendarmerie et en fait un membre de son « État-major ».





Saviez-vous que...

Le surintendant demande ensuite au Bureau des commissaires (l'ancêtre du Comité exécutif de la Ville) de lui accorder plus de pouvoir lors de promotions d'officiers, mais la réponse est qu'il fait déjà les recommandations que le Bureau des commissaires accepte habituellement.

- À la Sûreté, les détectives proviennent généralement des rangs des policiers de grade constable (agent). On n'y postule pas. On est choisi!
- Pour obtenir un grade d'officier à la Sûreté, on doit préalablement avoir franchi les échelons intermédiaires à l'intérieur du Bureau.
- Inversement, un membre de la Sûreté peut être appelé à remplir certaines fonctions hiérarchiques dans la Gendarmerie et les officiers seniors de la Sûreté sont directement transférés à l'État-major de la Gendarmerie.
- Quant aux détectives, ils prennent généralement le grade de capitaine s'ils retournent à la Gendarmerie. Ces derniers points n'ayant pas changé, cela n'arrangera en rien le pouvoir du surintendant sur le Bureau des enquêtes quand vient le temps des promotions et des mutations.

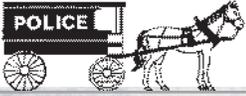
EN VRAC

- ❖ De 1910 à 1918, l'aspirant policier est entraîné aux exercices militaires, à la gymnastique, au jiu-jitsu, au tir au revolver et il doit suivre un cours de sauvetage. Il assiste également à des lectures sur le « Manuel de la police » (procédures et politiques d'interventions). Par la suite, sur recommandation du capitaine instructeur, le surintendant lui permettra de revêtir son premier uniforme.
- ❖ C'est en 1910 que l'on crée la fonction de « préposé à la circulation ». Selon la directive de leur capitaine de poste, ils œuvraient aux heures de pointe pour diriger la circulation des voitures (à cheval et à moteur) ainsi que celle des piétons aux intersections achalandées.
- ❖ C'est en 1913 que la Ville de Montréal, par le règlement 506, va accorder des pensions aux policiers ainsi qu'aux autres employés de la Ville. Le montant était la moitié (50 %) du salaire annuel de la dernière année de prestation (au maximum 3 000 \$... peu de gens commandaient un tel salaire en 1913). Le policier avait aussi droit à la pension versée par l'ABR.

* Références :

- Jean Turmel : 1909-1971
- ABR (Le Comité Raymond approuve l'ABRPM, p. 22)
- Sylvain Bissonnette : notes et recherches universitaires

- ❖ C'est en 1972, qu'avait lieu l'intégration des 25 corps policiers de l'île de Montréal en un seul service de police, sous la direction de M. René Daigneault. L'effectif policier était alors de plus de 5 000 policiers et policières.



Saviez-vous que...

Fait à noter, lors de cette fusion, le nouveau service comptait 46 véhicules de police ambulances en tout temps. Ces ambulances effectuaient environ 50 000 transports par année de personnes blessées ou malades sur la voie ou dans les lieux publics. (Données de février 1978.)

❖ C'est le 17 décembre 1976 que l'on inaugurerait le poste 37 du SPCUM situé au 16895 du boulevard Hymus à la Ville de Kirkland. Ce nouveau poste avait comme mission de protéger les 44 000 habitants des villes de Kirkland, Beaconsfield, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Baie-D'Urfé avec les effectifs suivants :

- un directeur de poste, un capitaine, quatre lieutenants, douze sergents (dont un à la section Aide à la jeunesse) et soixante-seize agents (dont trois à la SAJ), un lieutenant-détective ainsi que trois sergents-détectives. Assistés d'une secrétaire, quatre répartiteurs d'appels (l'intégration des ondes radio-police suivra l'année suivante) ainsi que sept auxiliaires. Il y avait huit véhicules de patrouille dont deux ambulances.



❖ C'est en décembre 1977 que le directeur du temps, Henri-Paul Vignola, annonçait au personnel l'amorce de son plan d'action qui commençait par la réduction des paliers d'autorité et l'abolition de grades au niveau des cadres supérieurs, dans le but de créer une mobilité à l'intérieur de ses cadres et de développer des généralistes.

Identification des grades (grade d'inspecteur) 1972 à 1978	Identification des grades (grade d'inspecteur) 1979 à 1986	Identification des grades (grade d'inspecteur) 1986 à 1995	Identification des grades (grade d'inspecteur) 1995 à 1996	Identification des grades (grade d'inspecteur) 1997 à actuel
OFFICERS DE DIRECTEUR Directeur Commandant de section Responsable de poste Responsable de quartier Responsable de secteur Responsable de division Responsable de région OFFICERS Capitaine Lieutenant Sergent	DIRECTEUR Directeur Commandant de section Responsable de poste Responsable de quartier Responsable de secteur Responsable de division Responsable de région OFFICERS Capitaine Lieutenant Sergent	OFFICERS DE DIRECTEUR Directeur Commandant de section Responsable de poste Responsable de quartier Responsable de secteur Responsable de division Responsable de région OFFICERS Capitaine Lieutenant Sergent	OFFICERS DE DIRECTEUR Directeur Commandant de section Responsable de poste Responsable de quartier Responsable de secteur Responsable de division Responsable de région OFFICERS D'INTERMÉDIAIRE Capitaine Lieutenant Sergent OFFICERS SUPÉRIEURS Capitaine Lieutenant Sergent OFFICERS Capitaine Lieutenant Sergent AGENTS	OFFICERS DE DIRECTEUR Directeur Commandant de section Responsable de poste Responsable de quartier Responsable de secteur Responsable de division Responsable de région OFFICERS D'INTERMÉDIAIRE Capitaine Lieutenant Sergent OFFICERS SUPÉRIEURS Capitaine Lieutenant Sergent OFFICERS Capitaine Lieutenant Sergent AGENTS

Entre autres, les signes distinctifs à leur grade antérieur seront aussi modifiés tels que les barres annonçant leur niveau. Par exemple, le responsable d'un poste (District) ou un commandant de section devenait un « cadre intermédiaire ». Il avait au début trois barres de couleur or sur ses épaulettes. Ce sera quatre par la suite afin d'éviter la confusion avec le grade de capitaine.

Les responsables de division ou de région arboraient des épaulettes à six barres et occupaient le titre de « cadre supérieur ».

L'insigne de képi fut aussi changé : on retirait dans le carré inférieur le matricule ou le grade et le remplaçait par l'inscription « Communauté urbaine de Montréal ».

C'est en 1977 que le Service annonce la fin des boîtes bleues (boîtes téléphoniques inter-services utilisées par les factionnaires pour se rapporter ou appeler de l'aide ou de l'assistance, ainsi que par les patrouilleurs voulant se rapporter). Leurs retraits progressifs, à compter de 1978, avait pour but leur remplacement par des radios émetteurs-récepteurs à l'usage exclusif des policiers.



* Référence :

— Revue du Service de la police de la Communauté Urbaine de Montréal, octobre 1977 à février 1978.

| Depuis 1949 |



Coopérative de consommation
des policiers et policières de Montréal

www.clubcoopmontreal.com



La Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, ce n'est pas que des chansons, c'est aussi l'harmonie des choristes!

Au mois d'août dernier, policières et policiers retraités, des membres de la Symphonie vocale et leurs conjoint(e)s ont fait le tour du lac Saint-Jean à vélo. Nous avons pédalé pendant deux jours et demi et avons cumulé 256 km. La météo n'était pas toujours de notre côté mais nous avons réussi notre Défi vélo! Cette cause humanitaire était très mobilisatrice! Le but était d'amasser des fonds afin de poursuivre des travaux à l'orphelinat Emmanuel, en Haïti, soit la construction d'une clôture pour la protection des enfants qui y habitent. Cette cause est parrainée par l'association Fraternité Haïti des Trois-Lacs dont Christiane Malenfant (sergente-détective retraitée) fait partie. Elle organise différents événements au cours de l'année et se rend régulièrement en Haïti pour voir à la bonne marche des travaux.

Nous avons donc pu amasser la somme de 3 951 \$ lors de cette tournée en vélo. La réussite de cet événement est due en partie à l'action de certains choristes ainsi qu'aux généreux dons monétaires de leurs collègues. Nous tenons aussi à

souligner l'excellente participation de la Caisse Desjardins des policiers et policières, de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, de Vélo 2000, sans oublier parents et amis qui nous ont apporté leur soutien, non seulement financier mais aussi par leurs encouragements. Il est à noter que ce projet est une première édition qui fut un franc succès. Nous comptons organiser la deuxième édition l'an prochain.

Être membre de la **SYMPHONIE VOCALE DE LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL**, c'est faire partie d'un groupe qui fait une différence par ses chansons et ses actions. Quel plaisir et quel honneur que d'être membre de cette CHORALE! *Si le cœur vous en dit, joignez-vous à nous, il y a de la place pour vous.*

Josette Gagné



► Quelques-uns de nos partenaires



De gauche à droite : Josette Gagné, Ginette Leduc, Solange Noël, Gilles Cournoyer, Pierre Carrier, Claudine Paradis, Christiane Malenfant, Nicole Plamondon, Pierre Vallières et Gilles Greffe



L'équipe accompagnée des représentants de la Caisse Desjardins des policiers et policières Olivier Lapointe et Marc Durand.



Rejoignez-nous par courriel à
symphonie@fppm.qc.ca

ou par téléphone

514 258-0475 / 514 257-4161



Une association de retraités très dynamique

L'Association des policiers et policières retraités de Montréal a pour but de promouvoir et de protéger les intérêts de ses membres, d'être à leur écoute et de planifier des activités à caractère social, culturel et sportif. Située au 480 de la rue Gilford à Montréal, l'Association comptait, le 16 novembre 2014, 3 526 retraité(e)s, 510 conjoints survivants et 2 923 policiers actifs à titre de membres honoraires.

Les membres sont invités à participer aux différentes activités organisées par leur association. Les activités sont conçues pour plaire à tous les goûts. Voici une liste de nos activités pour 2015.

- ◆ Bal annuel
- ◆ Ligue de quilles
- ◆ Festin de homards (1 soirée)
- ◆ Souper des fêtes
- ◆ Tournoi de golf
- ◆ Croisière lac Memphrémagog
- ◆ Théâtre d'été
- ◆ Fine cuisine italienne
- ◆ Partie de sucre
- ◆ Brunch au casino
- ◆ Ligue de hockey
- ◆ Pêche sur glace
- ◆ Partie de cartes
- ◆ Activité méchoui
- ◆ Golf lundis et mercredis
- ◆ Soirée tapas et les délices des maîtres fromagers
- ◆ Messe de Noël



L'Association des policiers et policières retraités de Montréal

480, rue Gilford, bureau 120, Montréal QC H2J 1N3

514 527-7000

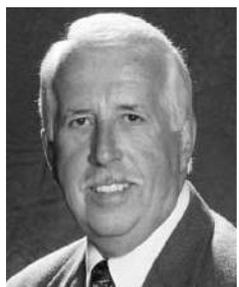
www.apprm.qc.ca

info@apprm.qc.ca

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES RETRAITÉS DE MONTRÉAL

APPR 2015

Poste vacant
Président
Élection 7 mai 2015



André SASSEVILLE
Vice-président



Jacques GAUTHIER
Secrétaire



Pierre-Paul LIRETTE
Trésorier



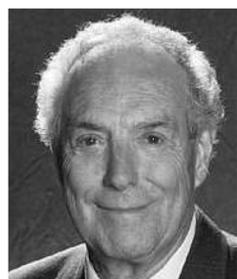
Robert BOULÉ
Adjoint au secrétaire



Gilles SAUVAGEAU
Adjoint au trésorier



Raymond CUSTEAU
Directeur aux
relations extérieures



Marcel CREVIER
Directeur de soutien



Claudette BOILEAU
Directrice représentant
les conjoints survivants



Joël SAVARD
Directeur représentant
les membres honoraires



Caisse Desjardins des policiers et policières

**LA force financière
au service de la grande
communauté policière!**



- ❖ numéro de téléphone unique à travers la province;
- ❖ ligne sans frais en Amérique du Nord;
- ❖ services-conseils mobiles et en Web-conférence;
- ❖ 5 centres de services pour mieux satisfaire nos membres!

Téléphone : 514.VIP(847).1004

Sans frais : 1.877.VIP(847).1004

Télécopieur : 514.487.1004



www.caisse-police.com



@caissepolice



facebook.com/caissepolice

Siège social

460, rue Gilford
Montréal (Québec) H2J 1N3

Centres de services :

Sûreté du Québec – Montréal

Grand Quartier général
1701, rue Parthenais, 2^e étage
Montréal (Québec) H2K 3S7
Télec. : 514.526.6312

Couronne Nord

3010, chemin de la Rivière-Cachée
Boisbriand (Québec) J7H 1H9
Télec. : 450.435.0606

Couronne Sud

1560, rue Eiffel, bureau 200
Boucherville (Québec) J4B 5Y1
Télec. : 450.655.2868

École nationale de police du Québec

Services-conseils sur rendez-vous

Centre de l'information et du savoir
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Québec

Quartier général de la Sûreté du Québec
1050, rue des Rocailles
Québec (Québec) G2K 0H3
Télec. : 418.622.8081



Desjardins



Le télégramme réinventé pour être présent quand c'est le temps!

Affaires Sympathie Félicitations
Anniversaire Hospitalisation Naissance

Le seul et unique service de télégramme au Canada
5 jours sur 7

La mission de **Télégramme Plus**

Notre mission est de transmettre les messages de nos clients rapidement, avec précision, de façon officielle, dans plusieurs langues, et ce, partout au Québec, au Canada et dans le monde, en utilisant des technologies de communication les plus récentes et les plus innovatrices.

Télégramme Plus

transmettra vos messages avec discrétion et confidentialité. Le télégramme mis à votre service répondra spécifiquement à vos besoins, et ce, en toute confiance.

www.telegrammes.com

**Mettez notre
expertise
à votre service**

Téléphone :

1 88 TELEGRAM ou 1 888 353-4726

Télécopieur :

1 800 363-7087

Courriel :

telegram@telegrammes.com